



Bulletin de l'Association de Soutien  
aux  
Comités de Lutte  
Contre la Répression au Maroc

# Maroc Répression

N° 106, juin—juillet 1990

Prix : 25 F. - Etudiant et chômeur : 10 F.

## Sommaire

- ◆ EDITORIAL :
  - > La provoc. p. 1
- ◆ LA RÉPRESSION VÉCUE
  - > Les grévistes de la faim... p. 2
    - > Témoignage de Moulay Tahar DOURAIDI. p. 2
    - > Appel de Kénitra pour sauver Aharat et Jouhari. p. 5
  - > Communiqué des détenus politiques islamistes de la prison civile de Safi p. 6
  - > En réponse à la campagne de diffamation contre Abraham SERFATY : .
    - Un communiqué de Kénitra p. 7
    - > La prison au quotidien (d'après des lettres venant de Meknes) p. 8
- ◆ LA RÉPRESSION SOUS LE REGARD DU MONDE .
  - > Le Maroc dénoncé dans la lettre d'Amnesty p. 8
  - > Le Maroc dénoncé à Genève p. 9
- ◆ A L'OCCASION DU TEMPS DU MAROC : MOBILISATION GÉNÉRALE. p. 11
- ◆ MAROC : UN PARADIS BIEN ILLUSOIRE p. 12
- ◆ COMMUNIQUÉ DE L'AMDH p. 13
- ◆ CONGRES DE L'ATMF p. 14
- ◆ TIZI-RANDONNÉE p. 15
- ◆ BRÈVES p. 19
- ◆ DES LECTEURS NOUS ÉCRIVENT p. 20
- ◆ FORUM CIVIQUE EUROPÉEN p. 20

Répondeur téléphonique 24h sur 24h : ☎ (1) 45 32 01 89

Directeur de publication :  
François DELLASUDDA

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION,  
AIDEZ-NOUS !**

*Vous avez 4 manières de soutenir notre action :*

1. Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (Voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le 1er rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2. Faire sur le compte de l'association un virement postal régulier pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3. Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques, et leur famille en alimentant le compte suivant : **Philippe GUIBARD, LA SOURCE 352 11 58 L**, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4. Prendre contact avec les différents comités ou correspondants en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**CONDITIONS D'ABONNEMENT  
à MAROC-REPRESSION**

150 F.(France)

170 F.(autres pays )

60 F.( Chômeur, étudiant )

Soutien à partir de 300 F.

Noms \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Chèques ou mandats à l'ordre de :

**ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC,**  
avec la mention «abonnement», à envoyer :

14 rue Nanteuil - 75015 Paris

CCP 13 840 27 H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,**  
**Commission paritaire : n° 70800**

# LA PROVOC !

Ainsi donc par un mousses au Champs-de-Mars à Paris, débutera, le 20 et le 21 octobre prochains *Le Temps du Maroc*. Les nombreuses manifestations artistiques prévues représentent aux yeux du pouvoir marocain une opération publicitaire de grande envergure. Le jeu en vaut la chandelle. Il s'agit d'attirer au Maroc des investisseurs français, de résister à une incontestable dégradation de l'image de marque, et de récupérer un capital de sympathie sur lequel le régime sait qu'il peut compter. Quoi de mieux pour la bonne cause, que de faire dans "l'Art et la Culture"? Aussi n'a-t-on pas lésiné sur les moyens. La publicité a été confiée à Ségala. Que va-t-il nous concocter comme affiche, cette fois : "la conscience tranquille"?

Soucieux de préparer des réactions adaptées, nous nous sommes procuré le programme des réjouissances. Quel dommage! Combien eussions nous souhaité participer à ces manifestations de la culture d'un pays que beaucoup d'entre nous aiment tant! Mais voilà, ces manifestations sont pour nous détestables. Non par leur contenu — ce serait plutôt le contraire —, mais par leur instigateur : le pouvoir marocain. Venant de lui, elles deviennent une provocation. En aucun cas nous ne pouvons admettre qu'elles puissent servir d'alibi au régime, en masquent la nature, et que de sorte, l'Art et la Culture d'un peuple soient utilisés pour son déshonneur.

Aussi en appelons-nous pour le moins au boycott et, chaque fois que cela semblera possible, à des pressions visant à faire supprimer les manifestations. Les associations, au niveau national, se sont coordonnées comme indiqué dans le dernier éditorial. Elles se gardent le choix du moment de leur première manifestation. Mais, dès maintenant chacun doit se sentir mobilisé. En manifestant notre hostilité au TEMPS DU MAROC ce n'est pas à la culture d'un peuple que nous nous opposons mais c'est un Etat de non-droit que nous dénonçons.

Il s'agit bien de cela, en effet : d'un régime dont la constitution donne à tous le statut de sujet et à un seul le pouvoir absolu. La monarchie ayant en France bonne presse, on a, reconnaissons le, beaucoup de mal à l'expliquer. Mais, Dieu merci, l'espoir change de camp: les condamnations du régime marocain se multiplient désormais. Citons en quelques-unes à rappeler dans nos démarches :

- sept condamnations par le Parlement européen 1986 à 1990, la dernière datant du 7 avril 1990;
- rapports accablant des organisation humanitaires et de défense des droits de l'homme dont le dernier en date d'Amnesty International (20 février 1990);
- des témoignages, de plus en plus nombreux, sur la répression et la terreur imposées au peuple marocain, qui sont publiés dans les journaux marocains et dans les journaux étrangers (...En France Libération, l'Humanité, le Monde Diplomatique, Jeune Afrique, Témoignage Chrétien, Le Canard Enchaîné, Maroc Répression... ; En Suisse La Tribune de Genève, Le Courrier, Le Journal de Genève...);
- et pour la première fois, un rapport accablant de 13 pages, réalisé par le Département d'Etat américain (Ministère des affaires étrangères).

**PAR UNE MOBILISATION EFFICACE FAISONS QUE "LE TEMPS DU MAROC" SOIT D'ABORD "LE TEMPS DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC"**

# LES GRÉVISTES DE LA FAIM.

*Les rapports entre le régime marocain et les prisonniers politiques relèvent de l'arbitraire le plus absolu. Ce n'est pas aux lecteurs de notre bulletin que nous l'apprendrons. Mais l'habitude ne nous empêche pas de dénoncer l'opprobre dans lequel semble se complaire le pouvoir marocain.*

*Ainsi, Moulay Tahar DOURAIDI a gagné. De haute lutte. Après avoir perdu son frère et deux de ses compagnons, souffert le martyr, perdu définitivement sa santé, vu souffrir ses amis, su sa famille au désespoir, il a enfin obtenu ce qu'il revendiquait : le respect de sa dignité. Sa mère, avant de mourir, aura au moins pu goûter cette victoire. Il est désormais à Kénitra, la seule prison du Maroc où existe un semblant de statut pour les prisonniers politiques.*

*Mais pourquoi le gouvernement a-t-il attendu si longtemps avant de céder à la pression morale de cette extraordinaire grève de la faim?*

*Pourquoi donc surtout, ayant cédé pour DOURAIDI, maintient-il AHARRAT et JOUHARI dans les effroyables conditions que tout le monde connaît désormais? Que pense-t-il gagner à prolonger sans fin cette abominable torture pour deux jeunes marocains et un acte qui deshonore l'Etat?*

*Nous publions ci-dessous un rapport écrit par DOURAIDI à la prison de Kénitra où il se trouve maintenant. La personnalité de son auteur, les incroyables traitements qu'il a subis, donnent à ce document valeur de témoignage exceptionnel. Ensuite on pourra lire un appel lancé de cette même prison pour sauver la vie de Lhassan AHARRAT et Nouredine JOUHARI, en grève de la faim depuis 1985.*

## TÉMOIGNAGE DE MOULAY TAHAR DOURAIDI

Celui qui prendra connaissance de ce modeste rapport ne croira peut-être pas ce qu'il contient estimant que son auteur exagère ostensiblement les faits au point de les dénaturer. Mais, en réalité, ce rapport ne traite que d'un petit nombre de faits et d'événements, et ce de façon rapide et succincte. Mais ceci est largement suffisant pour mettre à nu l'atrocité des crimes perpétrés et de ceux qui y ont participé de près ou de loin.

Donc, suite au soulèvement populaire de janvier 1984 et aux arrestations et procès qui l'ont accompagné, nous ne ferons ici que mentionner les tortures policières lors de l'instruction et des interrogatoires; elles sont ordinaires et banales pour de nombreux citoyens, enfants de notre peuple, qui ont connu les caves et les commissariats, et ont pu y goûter ne serait-ce qu'un avant-goût des copieux plats de tortures qui y sont servis : coups de poings jusqu'à enflamment du visage, piétinement jusqu'à ce que les côtes soient brisées, falaqa jusqu'à ce que la peau se détache des os, "l'avion" jusqu'à la paralysie des membres ou la cassure de la colonne vertébrale, tout cela pouvant déboucher sur la mort.

Je passerai également sur les simulacres de procès et leur mise en scène juridique, sur leurs objectifs politiques.

Après avoir épuisé tous les moyens de défendre

nos droits et notre dignité à l'intérieur de la prison et après que le régime eut fermé toutes les portes du dialogue, poursuivant ainsi — cette fois contre les prisonniers politiques — l'offensive sauvage qu'il avait déclenché la veille contre le soulèvement populaire, nous avons entamé notre grève de la faim en juin 1984.

Après plus d'un mois passé à la prison de Marrakech, nous avons été dispersés entre les prisons de Safi, Essaouira et Marrakech, de la façon indiquée ci-dessous :

### PRISON CIVILE DE SAFI

nom	âge	peine
BELHOUARI Mustapha (martyr)	29 ans	10 ans
AHARAT Hassan	26	15
LAKDOUR Lhabib	23	12
HAJJI Othmane	26	12
SAIF Abderrahim	24	10
JOUHARI Nouredine	21	8
BENYOUB Jamal	22	8
BIKARI Abdelkrim	21	8
NARIDAH Khalid	21	8
EI AMRANI Abdellah	?	8
GHANDI Mohamed	26	7
DOUREIDI Moulay Tahar	21	10

## REPRESSION VECUE

### PRISON CIVILE D'ESSAOUIRA

DOUREIDI Moulay Boubker (martyr)	19	5
SKITI Kamal	21	5
BARI Houssein	21	5
EI MOUHIMMA Mohamed Abdelilah	23	5
EI BOUZIANI Ahmed	21	4
MENDABIS Rachid	25	3
EI IDRISSE Rachid	20	5
EI KABNANI Ahmed	20	5
EI MHADDER Moulay Ahmed	20	3
BELBARK Mohamed	?	3

### PRISON CIVILE DE MARRAKECH

EI ANSARI Moulay Brahim	26	1
ESSAD Mohamed	23	1

A notre arrivée à SAFI, nous avons ainsi trouvé un accueil parfaitement préparé, puisque dès que l'un de nous descendait du car qui nous avait amené, pleuvaient sur lui les coups de pieds et coups de poings. Une fois tombé à terre, il était piétiné jusqu'à épuisement, puis traîné à un étage souterrain où il était dépouillé de ses vêtements. Alors a commencé la falaqa, accompagnée de déversement d'eau froide. Il y avait deux ou trois tortionnaires, l'un remplaçant l'autre une fois fatigué. Ajoutez à cela le piétinement des côtes et les crachats, sans mentionner les insultes et les grossièretés.

C'était là le plat servi à nous tous, mais certains ont eut droit à des extras : brûlures par cigarettes, écrasement des testicules et autres traitements barbares en fonction de l'état d'esprit des tortionnaires qui visiblement y trouvaient grand plaisir, comme s'il étaient invités à une joyeuse fête. Chacun d'entre eux essayait d'en faire plus que les autres et d'exécuter avec le plus de diligence les ordres du directeur.

Ce dernier, s'appelant Najd, supervisait le tout et participait lui-même aux brûlures par cigarettes, les tortures ne s'arrêtant que sur son ordre. Par la suite nous avons été conduits au cachot. Aussi avons-nous rapidement commencé, l'un après l'autre, à perdre connaissance et nous avons été transférés à l'hôpital de Safi. Nos camarades à la prison civile d'Essaouira ont également été transférés à l'hôpital de cette ville, après avoir subi le même traitement que nous, sinon pire.

Les martyrs Moulay Boubker Douraidi et Mustapha Belhouari ont été les premières cibles de la répression. Leur martyr n'a été le résultat ni de la négligence du médecin, comme le régime a essayé de le faire croire (dans sa conférence de presse de l'automne 1984), ni d'une autre cause, mais d'un règlement de comptes politique et d'une haine farouche et venge-

resse. En effet, le martyr Mustapha Belhouari était de ceux qui posaient problème au régime au sein de l'Université marocaine en plus de son comportement militant, de ses hautes qualités morales et de sa grande popularité... C'est pourquoi il a été traqué sans arrêt par la police depuis la fin des années 70, et comme le régime n'a pu l'arrêter, son père, sa mère, et son frère ont été appréhendés alors que les autres membres de sa famille étaient victimes de tracasseries. Quant au martyr Moulay Boubker Douraidi, il se caractérisait par son comportement militant et sa maturité, en dépit de son jeune âge (19 ans). De plus, le régime a essayé de jeter le désarroi dans le groupe par ses crimes abjects. Après l'arrêt de la grève de la faim, début septembre 1984, suite aux promesses du régime et après avoir passé un laps de temps à l'hôpital, nous sommes retournés en prison : un groupe à Safi et l'autre à Essaouira. Pour paralyser le groupe, le régime a satisfait tout le cahier revendicatif à Essaouira, alors qu'aucune revendication n'a été satisfaite à Safi, car le régime pensait que le serment que nous avons fait avec les deux martyrs était intéressé et que son plan serait suffisant pour paralyser et diviser le groupe.

En tout cas, la grève de la faim et les tortures inhumaines ont laissé des séquelles qui révèlent l'atrocité des crimes commis contre nous. Nous allons ci-après nous contenter d'en citer les cas les plus graves :

— Lakdour Lhabib : maux de tête, amnésie, maladie mentale, comportement anormal : nervosité ou colère, rire exagéré pour des raisons futiles...

— Saïf Abderrahim : très forts maux de tête ("j'ai des moulins dans la tête" avait-il l'habitude de nous dire chaque fois qu'il tombait en crise durant trois ou quatre heures, ce qui lui arrivait une à deux fois par jour), coliques gastriques, incapacité à marcher, amnésie...

Notons que Saïf et Lakdour prennent quotidiennement des calmants forts prescrits par un psychiatre et n'ayant rien à voir avec leur état qui demande à ce qu'il soient présentés à un neurologue...

— Bikari Abdelkrim : même cas que Lakdour, grande difficulté à reprendre ses forces physiques, mêmes atteintes au cerveau, comportement anormal...

— Naridah Khalid : le cas de Naridah est à lui seul suffisant pour montrer les crimes du régime. Il souffre d'une mort partielle du cervelet, dont le résultat est la grande difficulté à marcher et à se tenir debout sans appui, plus des symptômes de la maladie de Parkinson.

En tête de ces crimes, la mort des martyrs Belhouari et Douraidi, les 28 et 29 août 1984, illustre la politique criminelle du régime.

## REPRESSION VECUE

Après notre transfert, à nouveau, à la prison, la situation antérieure n'a guère changé. Nous avons avisé les responsables qu'ils avaient renié leurs engagements d'honorer nos revendications élémentaires qui étaient :

- les visites sans le grillage
- les moyens d'information : journaux, audiovisuel, livres, revues...
- le droit de poursuivre nos études (droit dont nous avons été privés, ce qui n'empêche pas le régime de se déclarer civilisé et moderne)
- le droit aux consultations et soins médicaux
- l'amélioration des conditions de vie en prison
- l'alimentation saine et suffisante.

Après plusieurs grèves de la faim limitées (24 h., 48 h., 72h., 24 jours), nous avons été obligés d'entamer une grève illimitée de la faim vers la fin juin 1985.

Le pouvoir a adopté une nouvelle méthode de torture pour essayer de briser notre volonté. C'est ainsi qu'il nous a transférés de la prison civile de Marrakech, après 40 jours passés dans ses cachots, au centre hospitalier universitaire de Casablanca, dans le bloc de réanimation chirurgicale, aile 17, et ce le 4 août 1985. Nous nous sommes trouvés dans un lieu étrange avec ses équipements médicaux sophistiqués. Nous pensions que le pouvoir allait enfin s'occuper de notre état de santé déjà bien détérioré en attendant de trouver une solution en satisfaisant nos revendications simples, justes et légitimes.

Mais nous avons été surpris par les moyens qu'il avait préparés et qui n'ont été utilisés nulle part pour ce but. C'est ainsi que chacun d'entre nous fut isolé dans une chambre, et le nouveau processus criminel se mit en marche.

Désormais, forces auxiliaires, officiers, professeurs de réanimation vont constituer une équipe homogène accomplissant la même fonction. Tout notre entourage se transforme en tortionnaires, médecins, infirmiers, équipe de garde, tous exécutant les instructions sacrées.

Ceci s'était passé après 45 jours de grève de la faim. Nous étions à bout. Nous avons été attachés aux lits avec des menottes, anesthésiés au valium jusqu'à perte de connaissance et toute velléité de résistance. C'est alors qu'ils ont commencé leurs actes criminels contraires aux lois de la déontologie. On nous administrait du M1, une dangereuse mixture de drogues (doloral, argactil, phenergan). Dès qu'une veine était sclérosée, on en cherchait une autre. Et quant toutes les veines d'un bras subissaient le même sort, on avait recours à l'autre bras. Et ils utilisaient alors la sonde gastrique — avec ce qui en résultait de douleurs et d'inflammations au nez, à l'œsophage et à l'estomac — pour nous nourrir d'un mélange nutritionnel

Après un certain temps, on abandonna le M1. Le médecin réanimateur nous menaçait de continuer l'anesthésie grâce aux veines des jambes, se vantait et nous défiant en disant : *"même s'ils vous amènent sur une civière, je vous attacherai, vous anesthésierai et vous rendrai à la vie"*, montrant ainsi que ce qu'il faisait était un crime et non une pratique médicale. C'était les actes et les paroles d'une personne, dite médecin, qui exécutait les ordres du pouvoir.

Pour être tout à fait juste, il faut signaler les positions courageuses de quelques médecins qui, tout en ne pouvant rien changer, n'ont participé à aucun de ces actes contraires à la déontologie.

Par la suite, l'anesthésie était pratiquée grâce à la sonde gastrique. Des comprimés de valium et d'équanil étaient écrasés et mélangés à la mixture pour nous nourrir. Durant toutes ces années, nous faisons nos besoins en étant attaché à nos lits. De même on, nous lavait tous les 4 à 5 mois. On ne nous lavait pas pour des raisons médicales ni préventives, mais uniquement pour que cette situation de ni mort ni vie continue indéfiniment. Cette opération était faite avec sauvagerie : nous étions tout à fait nus et nous avions les menottes aux pieds et aux poignets et c'était les policiers et les agents des forces auxiliaires qui nous lavaient, tout en nous frappant et en nous piétinant. Le processus de mort lente a continué jusqu'à la libération de nos 3 camarades El Bouziani Ahmed en 1988, puis Skiti Kamal et Bari El Abderrahim en 1989, alors que nos camarades Lakdour Lahbib et Saïf Abderrahim — que nous avons empêchés de faire la dernière grève de la faim du fait de la détérioration de leur état de santé qui empire de jour en jour — vivent dans la même situation qu'auparavant. Cette situation que j'ai décrite plus haut, perdure et devient de plus en plus atroce. Les militants Aharat Hassan et Jouhari Nouredine sont toujours dans la même situation faisant face au processus de mort lente avec toute leur énergie et toute leur résolution.

En dépit de tous les complots tentés par le régime et ses alliés pour dévoyer la colère d'un peuple dont la dignité est piétinée et qui est appauvri, affamé et privé d'un toit et de tous ses espoirs d'égalité et de vie digne, cette colère monte. Ils en pressentent le danger. Elle menace à tout instant de balayer leurs intérêts, en dépit des tentatives pour embellir la façade, et des complots contre le peuple.

Ce que je viens d'écrire s'inscrit dans cette réalité de lutte entre un régime sauvage et des hommes qui, résolus à vivre dignes, refusent de se soumettre et de plier l'échine.

Kénitra le 2 juin 1990

### **Appel des détenus de la prison centrale de Kénitra**

#### **“ POUR SAUVER LA VIE DE HASSAN AHARAT ET DE NOUREDDINE JOUHARI ”**

Notre camarade DOURAIDI Tahar, (détenu politique qui était en grève de la faim illimitée avec ses camarades AHARRAT Lhassan et Noureddine JOUHARI depuis l'été 1985), a été transféré à la prison centrale de Kénitra et nous a rejoins au quartier des détenus politiques.

Il avait cessé la grève illimitée, suite à l'engagement de responsables (qui affirmaient être de l'administration pénitentiaire et du ministère de la justice, en plus du directeur de la prison civile Aïn Borja à Casablanca), à satisfaire ses revendications, à savoir son transfert, en compagnie de ses deux camarades LAHBIB LAKDOUR et Saïf ABDERRAHIM, à la prison centrale de Kénitra.

Cependant, deux autres camarades, AHARRAT hassan et JOUHARI Noureddine poursuivent encore leur grève illimitée de la faim au service annexé au pavillon 17 de l'hôpital Ibn Rochd à Casablanca. Isolés complètement, et dans des conditions de vie catastrophiques, continuellement attachés, avec des menottes, au lit, ils subissent le calvaire de la sonde gastrique, ce qui aggrave de plus en plus leur état de santé et moral, déjà très critique.

La poursuite de la grève illimitée de la faim par ces deux camarades est due à l'entêtement des responsables et leur obstination à ne pas satisfaire leurs revendications, légitimes et simples, ce qui dément leurs allégations concernant les droits de l'homme au Maroc.

Ce même entêtement des responsables a provoqué et provoque maintes tragédies et catastrophes :

- atteinte de plusieurs détenus politiques d'infirmité perpétuelles (paralysies partielles de certains membres du corps)
- atteintes psychique
- maladies chroniques à l'appareil digestif, aux yeux, à l'ouïe, aux reins...
- atteintes cardiaques
- la mort en martyr de plusieurs autres

Et la dernière tragédie en date, c'était la mort du camarade CHBADA Abdelhak le 19 août 1989, et la détérioration de la santé des camarades BENABDESSLAM Abdelilah, BOUQOURROU Abdelfattah et ALAMI-BOUTI Hassan, atteints de plusieurs maladies après une grève illimitée de la faim qui a duré plus de 8 mois. Et plus particulièrement ALAMI-BOUTI Hassan qui souffre d'une paralysie partielle ne lui permettant ni de se tenir debout, ni de marcher ; aussi ne peut-il bouger et parler qu'avec grande difficulté.

Nous, les détenus politiques de la prison centrale de Kénitra, soussignés, condamnons la politique de mort lente pratiquée à l'encontre des 2 camarades en grève et de tous les prisonniers en général dans les différentes prisons du Maroc, protestons énergiquement contre l'obstination des gouvernants et leur persistance aveugle dans le refus, depuis plus de cinq ans, de satisfaire leurs simples et justes revendications.

Nous tenons pour responsables, les gouvernants au Maroc, des tragédies et catastrophes subies par les détenus politiques et lançons un vibrant appel à toutes les organisations et consciences vives défendant les droits de l'homme d'accentuer leur action effective pour sauver la vie de AHARRAT Hassan et de JOUHARI Noureddine.

*Les détenus politiques de la prison centrale de Kénitra.*

*Signalons également par ailleurs qu'un appel particulier a été adressé à M. Peter DUFY, chef de la délégation d'Amnesty international reçue par le Roi en février dernier,*

*par les trois anciens grévistes de la faim, camarades de CHBADA. BENABDESSLAM, ALAMI-BOUTI, BOU-KORROU, demandent à Amnesty de soutenir AHARRAT*

## **REPRESSION VECUE**

### **Communiqué des détenus politiques islamistes de la prison civile de Safi**

Nous avons reçu la lettre suivante en provenance du groupe des 71. ELLE est suivie de renseignements sur les 32 signataires portant sur :

- l'Etat civil
- la profession
- la date de naissance
- la date d'arrestation
- la durée de la garde à vue.
- le numéro d'écrou
- la condamnation
- l'adresse de la famille

Nous n'avons pas la place de reproduire tous ces renseignements. Ils peuvent être obtenus auprès du Comité de Paris. Les détenus pour lesquels nous disposons des renseignements précédents sont les suivants :

Brakez, Ed-Dari, Rtiby, Fadi, Maazi, Aït Najim, Hejjaji, Laaouane, Kamil, Harite, M'hayate, Zouhir, Kandadi, Enouini, Er-Raji, Rowani, El Hasni, Hansali, Laamari, Zidi, Faouzi, Belkard, Nabih, Boutahar, Rifla, Masbah, Bouabid, Marghich, Hakiki, Hour, Rouwane, Moulahid.

### **AU NOM D'ALLAH, LE CLÉMENT, LE MÉSÉRICORDIEUX,**

Safi le 26/02/1990

Dans le cadre de sa noble mission, une délégation d'Amnesty international a rencontré des hauts responsables marocains concernés par les droits de l'homme, sans toutefois lui permettre de visiter des lieux de détention ou d'entrer en contact avec des détenus.

Nous notons, tout d'abord, que dès l'annonce de cette visite, des mesures —superficielles— ont été prises pour cacher l'ampleur du désastre, tel le transfert en un week end (les 10 et 11 février derniers) de 1500 personnes de la prison civile de Casablanca vers d'autres prisons afin de la désengorger.

Malheureusement, la situation est, et restera, aussi désastreuse tant que les mêmes lois iniques et la même mentalité moyenâgeuse régneront. En témoignent les persécutions des islamistes et des femmes voilées, les sévices perpétrés contre les étudiants sur le campus et les "suicides" en série dans les commissariats de police, pour ne citer que ces violations.

Ensuite, dès la parution du rapport d'Amnesty International dénonçant les violations constantes des droits de l'homme au Maroc et l'utilisation systématique de la torture avec l'assentiment des autorités, le premier ministre marocain a répondu par une lettre, dans laquelle il fait l'amalgame —grossier— entre les détenus politiques marocains et certains groupes d'extrême gauche et séparatistes d'Europe dans l'espoir de mieux frapper l'opinion publique européenne.

Nous défions le Premier Ministre d'apporter une quelconque preuve étayant ses thèses? Nous soussignés, avons été accusés d'avoir distribué des tracts, écrit des inscriptions sur les murs, brandi des banderoles dénonçant la politique anti-islamique du régime sans recourir à aucune violence, ou d'avoir tenu des assemblées et lu des revues interdites. Le tout "dans le but de changer le régime", selon les procès-verbaux de la police.

A cause de cela nous avons été condamnés, pour certains à la peine capitale, et pour la majorité à la réclusion perpétuelle.

En Europe, tout ce que nous risquons pour ces mêmes "délits", ce sont des interpellations et des amendes pour des dégâts causés à un édifice public et nous serions condamnés à effacer les graffiti !

Le Premier Ministre devrait plutôt reconnaître que son gouvernement ne tolère aucune opposition, et savoir que le rapport d'Amnesty international —qui ne décrit que la partie la plus visible de l'iceberg— ainsi que la campagne médiatique qui l'a suivi ne relève ni "d'un complot orchestré par les ennemis du Maroc" ni d'une quelconque "partialité". C'est la réponse logique au non-respect flagrant du gouvernement marocain de ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Enfin, nous voulons porter à la connaissance de l'opinion publique internationale que le pouvoir marocain ne s'est pas contenté de nous condamner à de très lourdes peines pour nos opinions ; mais de plus, il nous a exilés à la prison de Safi, ville distante de 500 km de la plus proche de nos familles, et nous fait endurer depuis six années brimades sur frustrations (les dernières sont les privations de promenades les week-end et jours fériés, et l'interdiction de visite aux enfants...)-

Nous défions le pouvoir de laisser pénétrer et enquêter librement une délégation d'Amnesty international à l'intérieur de la prison civile de Safi, devenue tristement célèbre en moins de sept ans de service (elle contient 86 détenus politiques).

La commission ministérielle créée à la suite de la parution du rapport d'Amnesty International, composée du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Intérieur et de l'Information, a en mains, depuis des années déjà, des dizaines de lettres adressées par nos familles et nous mêmes aux différents responsables, décrivant dans le détail la situation de la prison civile de SAFI.

A elle de démontrer sa crédibilité en mettant un terme à celle ci.

suivent 32 signatures.

**un communiqué de la prison centrale de Kénitra.**

**EN RÉPONSE À LA CAMPAGNE DE DIFFAMATION  
CONTRE ABRAHAM SERFATY**

Suite à l'intensification de la campagne de solidarité et d'appel à la libération de notre camarade et militant symbole, Abraham Serfaty, émanant de diverses organisations des droits de l'homme et de personnalités œuvrant dans le même domaine, et suite à l'échec de toutes les tentatives de chantage et de marchandage au sujet de sa liberté, et à l'échec de toutes tentatives de faire arrêter cette campagne de solidarité, certains milieux se sont lancés depuis un certain temps dans une campagne enragée de diffamation et dénigrement à l'encontre de notre camarade. Cette campagne a été attisée dernièrement par certains à la solde du pouvoir. Même certaines plumes, supposées du côté de la défense de la liberté d'opinion et d'expression, n'ont pas fait exception. Une telle campagne a trouvé son paroxysme, la semaine dernière, avec les déclarations cyniques du "Ministre" sieur KHALLIHANNA OULDRACHID, sous la coupole du parlement et y accusant notre camarade de "sionisme".

Nous, soussignés, détenus politique affluant à la prison centrale de Kénitra, des prison de Tanger, Meknes, Casablanca et Safi, à l'occasion des examens universitaires, tout en estimant que notre camarade est en mesure de faire face à une telle campagne, nous nous considérons concernés du fait que nous partageons avec lui conviction, épreuve et espoir.

Signalons au passage le combat de notre camarade contre le colonialisme français, et ce qu'il a subi après son arrestation, sa torture, son exil et son assignation à résidence surveillée durant trois ans en France. De même, ce qu'il a enduré suite à ses arrestations de 1965, 1972 et 1974 et qu'il continue d'affronter avec fierté dans les geôles glacées du pouvoir. Signalons aussi sa solidarité inébranlable avec la classe ouvrière, et en particulier son soutien remarquable aux phosphatiers de KHOURIBGA lors de leur grève héroïque en 1968. Rappelons ici à OULDRACHID et consorts, que notre camarade Abraham SERFATY est considéré avec justesse dans l'avant garde des anti-sionistes, non pas seulement au niveau national et arabe, mais à l'échelle mondiale et ce à travers son combat, ses prises de positions et ses recherches, dont nous rappelons à titre d'exemple :

— son opposition à l'émigration des masses laborieuses juives marocaines, à l'entité sioniste, ou ce qu'il a qualifié de "commerce scandaleux des chairs humaines", et qui a été organisé par la bourgeoisie marocaine (bourgeoisie non-marocaine comprise) et le féodalisme depuis le traité d'Aix les Bains, et d'une

façon plus large après août 1961 ;

— son activité au sein de l'association marocaine de soutien à la lutte du peuple Palestinien après 1967 ;

— ses condamnations lors des visites des sionistes à notre pays, entre autres, visite de Nahum GOLDMAN en 1972, et de Shimon PERES à IFRANE en 1986 ;

— l'élaboration et la publication de plusieurs textes et études anti-sionistes dont : en 1967, *Etre juif marocain et contre Israël* ; en 1969 *Le judaïsme marocain et le sionisme* ; 1970 *Révolution arabe et révolution mondiale* (contre le plan Rogers), *Sur le concept de judaïsme arabe* ; 1971 *Le judaïsme marocain en Israël* (livre préfacé par Hani El HASSAN, conseiller d'ARAFAT), *Le peuple israélien, un conglomérat menacé de dislocation, A mes frères Palestiniens merci !* ; 1982 *Le sionisme négation du judaïsme arabe, Judaïsme et sionisme : contradictions et perspectives, Adresse aux damnés d'Israël* ; 1983 *Après Beyrouth : réflexion sur ces années et sur l'avenir* ; 1985 *L'OLP : capitulation ou unité dans la lutte ?*, *Pour l'unité dans la lutte de l'OLP et pour liquider le capitalisme, il faut dépasser l'extrémisme arabe, Ethnicité et lutte de classe dans la formation coloniale israélienne, etc...*

Tout en considérant que notre camarade a toujours été un opposant ardent au sionisme et son entité Israël, un palestinien par ses prises de position et sa lutte pour la cause palestinienne (n'est-il pas significatif que l'OLP lui ait désigné un avocat spécialement pour son procès en 1977, et lui ait donné la qualité de membre honorifique en son sein ?), nous demandons à OULDRACHID et ses pareils ce qu'ils ont fait contre le sionisme et pour le soutien à la juste cause du peuple palestinien, pour qu'ils ne puissent pas être accusés de sionisme ? Bien plus, de quoi peut-on qualifier ceux qui s'acharnent à taxer de sionisme un des militants les plus résolus dans la lutte contre le sionisme et l'impérialisme ? N'est-ce pas une propagande sioniste ?

Tout en condamnant cette campagne et ces déclarations révélatrice de la mentalité rétrograde du pouvoir dans ce pays, nous avons la ferme conviction que les masses laborieuses sont en mesure de faire la distinction entre les militants dévoués à leur cause et leurs ennemis manifestes ou dissimulés, ainsi que les arrivistes et les opportunistes de tous bords.

*Prison centrale de Kénitra,  
le 23 mai 1990,  
14 signatures.*

## LA PRISON AU QUOTIDIEN

### Lettre en provenance de la prison de Meknes.

Nous avons eu connaissance des lettres de Ahmed Ben Messaoud de la prison de Meknes dont nous faisons ci-dessous un résumé. Elles donnent une idée de la vie dans les prisons. On doit les percevoir comme un témoignage rare venu d'un autre monde, parmi tant d'autres, peut-être écrits eux aussi, mais qui n'arrivent pas à nous parvenir.

Ahmed est atteint d'hémoptysie. Cette maladie se manifeste par des crachements de sang plus ou moins importants en provenance des voies respiratoires. Quelle que soit son importance, l'hémoptysie constitue un symptôme d'alarme de grande importance. C'est aux environs de la fin décembre 1989 que les premiers crachements de sang se sont manifestés. Ils n'ont après cessé de croître. Début mars, Ahmed s'effondre, une grippe aggravant le mal. Le médecin ordonne ozotone et pénicilline. Il ne les reçoit que 15 jours après. Bien tard ! Les crachements de sang augmentent à la fin du mois de mars. Le 28/03, Ahmed tente d'aller à l'infirmerie; il n'y est pas reçu. Il essaye de déclencher un scandale pour se faire entendre. En vain. Il décide alors d'écrire au directeur. Ce dernier, à la vue des crachats, l'envoie aux urgences. S'ensuit un marchandage interminable sur les médicaments, entre Ahmed et le responsable de la prison. Après avoir menacé de faire une grève de la faim, Ahmed fini par obtenir tous les médicaments dont il a besoin. Mais c'est bien tard pour arrêter les saignements.

Ahmed décide alors d'aller plus loin. Il écrit aux journaux pour dénoncer l'absence de soins pendant ses crises des 30/03 et 10/04. Sa déclaration paraît le vendredi 20/04. Ahmed reçoit alors une visite d'un inspecteur de la direction générale des prisons. Ce dernier, de connivence avec le directeur de la prison, essaye de lui extorquer un faux témoignage. Mais Ahmed ne cède pas. Il termine sa lettre en disant sa crainte de voir tout retomber sur le chef du service de nuit, qui, à 7 mois de la retraite, risque de servir de bouc émissaire, alors qu'il n'est pas plus responsable qu'un autre.

Ainsi la vie des détenus politiques est-elle souvent une lutte de tous les jours.

**De la prison civile de Safi, nous est depuis parvenu un appel de deux détenus condamnés à perpétuité, Zouir Mohamed, n° 60668, et Nouini Hamid, n°60670, qui se plaignent de ne pouvoir obtenir les soins dentaires qu'ils réclament depuis longtemps, et pour lesquels ils ont déjà versé de l'argent.**

## LA REPRESSION SOUS LE

### Le Maroc dénoncé dans la Lettre d'Amnesty.

*Le n° 4 de la Lettre d'Amnesty fait une nouvelle mise au point depuis la parution, le 20/02 dernier, du rapport sur la détention préventive. Nous la reproduisons ci-dessous.*

Le roi Hassan II, après avoir déclaré lors d'une interview sur A2 le 17 décembre dernier qu'il n'avait jamais lu un rapport d'Amnesty International, a invité l'organisation à se rendre au Maroc. Le document d'Amnesty traite de la torture pendant la détention au secret. La loi marocaine prévoit que les suspects arrêtés peuvent être gardés en garde à vue jusqu'à 96 heures renouvelables. Pendant cette période, il leur est interdit d'avoir des contacts avec des avocats, des médecins indépendants, ou leur famille. Cette détention au secret peut être étendue indéfiniment.

Depuis des années, Amnesty International a reçu de nombreux témoignages faisant état de tortures durant la détention au secret. Parmi les cas les plus fréquemment rapportés, on trouve *la falaqa* (coups sur la plante des pieds), *le perroquet* (suspension du prisonnier contorsionné que l'on bat ou que l'on étouffe).

#### *300 prisonniers politiques.*

Pendant leur rencontre avec le Roi du Maroc, les délégués d'Amnesty ont fait part de sérieuses préoccupations au sujet de 300 prisonniers politiques actuellement détenus dans les prisons marocaines, ainsi qu'à propos des "disparitions" de personnes après leur arrestation par des agents de la sécurité nationale.

Suite à cette visite et à la sortie d'un rapport d'Amnesty, le gouvernement marocain a réagi par une campagne de publicité dans de grands quotidiens, en Belgique, en France, en Espagne, en Grande-Bretagne.

#### *Amnesty trahirait son devoir*

Les réponses du Maroc, données à la délégation d'Amnesty lors de sa visite et dans les pages de publicité, n'ont pas réussi à atténuer les préoccupations d'Amnesty. Elles n'ont pas indiqué une volonté sérieuse de procéder aux modifications nécessaires, pour que cessent les graves violations des droits de l'homme.

La situation des droits de l'homme est toujours aussi grave qu'elle l'était lorsqu'Amnesty publia un rapport en 1982. Tant que ces violations perdureront, Amnesty continuera de lancer des appels et de publier des documents.

Amnesty trahirait son devoir envers les victimes de la répression et le grand public, si elle arrêtaient d'en parler publiquement.

### LE MAROC DÉNONCÉ À GENÈVE.

En marge de la commission des droits de l'homme qui se déroulait à l'ONU, une table ronde s'est tenue à Genève le 28 février 1990 ayant pour thème : La répression au Maroc.

Voici la liste des intervenant :

Dr Hélène JAFFE (A.V.R.E.)

M. Eric Sottas (S.O.S. Torture : Organisation mondiale contre la torture.

Mme Denise PIUZ-LAVALLEE (Comité de défense du Dr JAAIDI)

Amiral Antoine Sanguinetti

M. Daniel BOLOMEY (porte parole d'Amnesty International Suisse)

M. Georges Haldas, écrivain

M. Adama Dieng, secrétaire exécutif de la commission internationale de juristes.

Cette table ronde a été annoncée dans la presse, à la radio et à la TV. Les jours suivants des échos ont paru dans la presse, ainsi que dans deux émissions de radio : l'intégralité de la table ronde sur une radio locale, Radio Zone, et une demi-heure d'émission sur la 1 de la Radio Suisse Romande.

Voici trois articles parus dans la presse Suisse à cette occasion :

Le Courier, 2 mars 1990.

### DROITS DE L'HOMME LE MAROC CONDAMNÉ

Le Maroc jouit d'une bonne image dans l'opinion publique occidentale, ainsi que de sérieux appuis politiques. C'est pour faire voler ce mythe en éclats que toute une série d'organisations de défense des droits de l'homme se sont réunies en marge de la commission des droits de l'homme qui siège en ce moment aux Nations Unies. La conclusion de ces organismes : « Le Maroc, est loin d'être un pays où l'on peut parler de situation acceptable des droits de l'homme, même si on le compare avec d'autres pays connaissant de semblables violations ».

Le Maroc n'est effectivement pas le premier pays qui vient à l'esprit quand on pense à des violations des droits humains fondamentaux. Il faut dire que depuis de nombreuses années, Hassan II, le Roi du Maroc, a su pratiquer une diplomatie habile et se ménager de solides appuis politiques. Des considérations militaires (« le détroit de Gibraltar est évidemment un élément stratégique important ») peuvent également expliquer une certaine retenue de la part des pays occidentaux.

#### Horreur

Récemment, le roi du Maroc a été l'invité de *l'Heure de vérité*, émission de télévision française bien connue. « J'en ai encore un sentiment d'horreur » a explosé l'écrivain Georges

Haldas, « les journalistes français ont été lamentables ». Plusieurs journaux français (notamment *Le Monde*, *Libération*, *Le canard enchaîné*) ont condamné cette émission qui avait toute l'allure d'une campagne de relations publiques.

« Le Maroc n'est pas une démocratie, ni même une monarchie constitutionnelle » explique l'Amiral Sanguinetti, membre du bureau de la Ligue Française des Droits de l'Homme. Il a rappelé que le référendum de 1970 avait abouti à 97% de oui, alors même que tous les partis d'opposition avaient appelé à voter non. « Il s'agit bien d'un régime féodal de droit divin » ajoute-t-il. Conséquence de cet ordre constitutionnel : la personne du roi est inviolable et sacrée.

S'opposer au roi, c'est commettre un crime de lèse-majesté; son discours ainsi que ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune critique ni d'aucune discussion, un principe qui est consacré par l'article 28 de la constitution. Dans une telle monarchie absolue de droit divin, impossible de songer un seul instant à la séparation des trois pouvoirs. M. Sanguinetti s'est également inscrit en faux contre le caractère «éclairé» du régime. « Le Maroc est le pays du Maghreb avec le plus faible taux d'alphabétisation » a-t-il rappelé.

#### Normal ?

Dans les faits, comment se traduit cette situation ? Daniel Bolomey, responsable d'Amnesty-Suisse, a présenté les grandes lignes du rapport que son organisation a fait paraître le 20 février dernier. Toute une série de cas de torture y sont répertoriés (coups, position suspendue, asphyxie à l'aide de détergents, etc...), ainsi que des décès suite à des mauvais traitements. « La pratique de la torture fait désormais partie de la pratique normale de l'interrogatoire », déplore M. Bolomey qui a également dénoncé les pratiques en matière de garde à vue où de nombreux excès ont été relevés. Des gens ont été détenus sans procès pendant de longues périodes, parfois sans que leur famille puisse avoir de leurs nouvelles. 800 personnes ont également été victimes de disparition forcée, principalement la minorité sahraouie.

P.Bh



## DROITS DE L'HOMME LE MAROC EN ACCUSATION.

« Une double hypocrisie apparaît dans la politique marocaine. Le pays se présente comme une démocratie et les Etats occidentaux entretiennent cette image », a estimé l'amiral Sanguinetti, membre de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, lors d'une table ronde mercredi à Genève.

Dans un récent rapport consacré au royaume chérifien, Amnesty International fait état de nombreuses violations des droits de l'homme dans le

pays ainsi que de tortures infligées aux prisonniers d'opinion. Voilà qui a suscité une vive réaction du Roi Hassan II « extrêmement soucieux de la réputation de son pays » selon les termes du politologue Ahmed Benanni, professeur à Lausanne. D'autant que se prépare en France une « Année du Maroc » à partir d'octobre, prometteuse pour les milieux d'affaire et touristiques.

Au sein de cette monarchie de droit divin, le Roi, commandeur des croyants,

inviolable et sacré, est investi du monopole des pouvoirs politique et religieux. Quant au citoyen, « il est réduit à l'état de sujet », affirme M. Sanguinetti.

Et c'est là le problème du Maroc, selon Adama Dieng, délégué pour l'Afrique de la commission internationale de juristes, qui souligne qu'une seule personne ne peut pas détenir tous les pouvoirs.

Carole Vann.

Journal de Genève, 2 mars 1990

## DROITS DE L'HOMME. SOS TORTURE DÉNONCE LA RÉPRESSION AU MAROC

Il y aurait actuellement 300 détenus politiques au Maroc — dont 12 condamnés à mort — auxquels viennent s'ajouter un millier de personnes disparues. Ces chiffres, fournis par divers témoins lors d'une conférence organisée à Genève par l'association SOS TORTURE, soulignent l'ampleur de la répression que connaît ce pays.

Au nom de la fédération internationale des Droits de l'homme, l'Amiral Antoine Sanguinetti s'insurge contre « l'hypocrisie de nombreux gouvernements occidentaux — la France en tête — qui reconnaissent comme monarchie constitutionnelle un pouvoir féodal, dominé par le dernier des potentats orientaux ».

Daniel Bolomey, représentant la section Suisse d'Amnesty international, fait état du rapport que son association a publié le 20 février sur le Maroc. Les opposants, qui peuvent être placés en garde à vue pendant plusieurs semaines, subissent fréquemment des tortures et décèdent parfois avant d'être déférés à la justice; M. Bolomey cite ainsi trois exemples précis pour le seul

mois d'août 1989. A ce jour, Amnesty international n'aurait reçu aucune réponse concrète du gouvernement marocain sur de nombreux dossiers de personnes disparues ou emprisonnées.

« Grâce à une image modérée et stabilisatrice, le Maroc a su échapper jusqu'ici aux critiques et aux sanctions, précise Eric Sottas, responsable de « SOS TORTURE ». Désormais, seule une pression de l'opinion publique peut inciter le régime à appliquer les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ». Quant à l'écrivain Georges Haddas, qui a récemment séjourné au Maroc, il insiste sur l'urgence d'un mouvement de solidarité à l'heure où l'attention est focalisée sur les pays de l'Est : « La répression est sensible partout : dans les non-dits, dans les regards fuyant... ». Pour pouvoir condamner ce régime, il lui sem-

Le Courrier, 2 mars 1990.(suite)

## UN CAS EXEMPLAIRE

La soirée d'information avait été organisée à l'instigation du comité Mohamed Jaaidi. Le cas de ce dernier est exemplaire. Après avoir effectué des études de médecine et de psychiatrie en Espagne, M. Jaaidi était retourné dans son pays. Sa femme a étudié à Genève. Le seul tort de M. Jaaidi a été d'avoir voulu une médecine au service du patient et non de l'Etat. Cela l'a conduit à refuser l'utilisation de ses services pour « nettoyer » les rues des cas sociaux.

Il a été arrêté et sa famille est restée sans nouvelles pendant 15 jours. Il a été également victime de tortures pendant cette période. Suite à un procès collectif, il a été condamné — sans preuve selon le comité — à 12 ans de prison. « De nombreux juristes ont condamné ce procès » précise Denyse Piuz-Lavallée, responsable du comité.

P. Bh.

ble nécessaire de comprendre les facteurs historiques et culturels qui lui ont permis de rester en place.

Enfin, divers orateurs soulignent les aspects multiformes de la répression : Hassan II, cumulant les fonctions de chef de l'Etat et de Commandeur des croyants leur apparaît, somme toute, comme un « génie de l'Atlas ». Et ils redoutent l'émergence, par réaction aux excès du régime, d'un intégrisme religieux qui pourrait s'avérer encore plus répressif.

T.B.

## LA REPRESSION SOUS LE REGARD DU MONDE

D'autres interventions contre la répression au Maroc ont eut lieu ces dernières semaines :

### ➤ Radio :

- *France Inter* : le 24 mai à 13H. 30, dialogue avec Christine SERFATY dans l'émission de D. MERMET, "la-bas j'y suis", consacrée cette semaine là au Maroc. Emission radiodiffusée le 26 juin.
- *Radio libertaire* (89,4Mhz) : Dans le cadre de son émission "laissez passer", Radio libertaire à consacré une heure trente d'antenne au Maroc le 9 mai dernier. Les comités ont participé à cette émission. Cette dernière sera à nouveau diffusé le 29 août de 12H. à 13H.30.
- *France Culture* : samedi 14 juillet 10h. Emission "Voix du silence" Les grévistes de la faim face à l'Etat: deux exemples le Maroc et la Turquie. Avec notamment une intervention de C. Sarfaty.
- *RTL* : mardi 19 juin 13h30. Emission "Les auditeurs ont la parole" Intervention de camarades du Comité de Limoges et de l'ASDHOM.

### ➤ Réunions publiques

- A Toulouse, le 31 mai, à l'initiative de l'U.N.E.M., avec intervention des comités, et de plusieurs personnalités dont Christine Serfaty.
- A l'Université de Paris VIII-Saint Denis, le 8 juin, à l'initiative de l'U.N.E.M.
- Au Mans, le 26 juin, à l'initiative de l'ASDHOM, intervention notamment des comités, de Christine Serfaty, d'Antoine Sanguinetti, et de Maître Daniel Voguet (mission au Maroc en septembre 1989).

## A L'OCCASION DU "TEMPS DU MAROC", MOBILISONS NOUS !

A côté des réactions qui se coordonnent entre les associations (voir éditoriaux des numéros 105 et 106, ainsi que n° 105 p. 12) il importe que chacun se mobilise. La pression de l'opinion publique est la somme des engagements de chacun. Afin que chacun d'entre vous réagisse à l'entreprise menée par le régime marocain (et aussi un peu par le régime français, non??? [note du claviste]), nous nous sommes procuré le vademecum officiel du *Temps du Maroc*. Nous donnons ci-dessous les principales informations qu'il contient de façon à ce que chacun réagisse en écrivant, selon les cas, à des maires, des députés, des chefs d'entreprises, des responsables syndicaux...

Des dossiers sur la répression au Maroc peuvent être constitués à partir de documents que nous pourrions vous envoyer.

A la date du 1/06, le *Temps du Maroc* est sponsorisé par : Alcatel, Alsthom, Peugeot, Hôtels Hyatt Regency, Boucheron, Chaumet, Air liquide, Air France, EDF, ... Ecrivez aux syndicats.

Le Moussem d'ouverture aura lieu à Paris les 20 et 21 octobre au Champs-de-Mars ; écrivez au Maire et aux Députés.

- D'octobre à Février au petit palais à PARIS aura lieu une exposition sur le patrimoine marocain, tandis qu'au Grand Palais, du 20/10 au 18/12, se tiendra une exposition de peinture contemporaine. Une autre circulera, pendant ce temps, entre PARIS, EPINAY-SUR-SEINE, BORDEAUX, LYON, MARSEILLE.

De même une exposition de photographes marocains circulera entre l'Institut du monde Arabe à PARIS, MARSEILLE, EPINAY, TOULOUSE et LYON.

- A BRIVE, le Maroc est invité d'honneur à la foire du livre, les 9, 10, et 11 novembre.

- Des colloques sur le thème *Maroc, terre d'Islam et de tolérance* auront lieu à L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III, et, en région parisienne, à EPINAY-SUR-SEINE et MANTES-LA JOLIE.

- A l'université de GRENOBLE, du 23 au 26 octobre seront organisées des rencontres d'Art et de Philosophie en liaison avec l'Institut du Monde Arabe et le Centre Pompidou.

- Des semaines du cinéma seront organisées en région parisienne à EPINAY-SUR-SEINE, MANTES-LA JOLIE, ainsi qu'à MARSEILLE, TOULOUSE, BORDEAUX, MONTPELLIER, LILLE, VILLENEUVE D'ASQ, LYON et GRENOBLE.

- Musique Gharnâti du 23 au 28 octobre 1990 à LILLE, CALAIS, CHARTES, AMSTERDAM et GENÈVE.

Musique et danse Gwana les 24 et 25 octobre à GRENOBLE et le 27 octobre à NICE.

- Exposition "l'art juif marocain" à MARSEILLE,
- "L'art naïf" à LAVAL,
- "Le costume marocain" à BORDEAUX-BOUSCAT,
- "Bijoux berbères et ruraux" à BORDEAUX,

"Les portes du Maroc" à LILLE, MARSEILLE, MANTES-LA-JOLIE et NANCY,

"Qsours et Qasbas du sud" à RENNES,

"Livres, manuscrits anciens, et calligraphie" à TARBES, TOULOUSE, LILLE, LYON, MARSEILLE et NANCY.

Au mois de septembre le comité d'initiative du TEMPS DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC alertera les maires concernés et demandera à les rencontrer. Mais n'attendez pas pour réagir localement !

## DOSSIER

### MAROC : UN PARADIS BIEN ILLUSOIRE.

Depuis près de 9 mois maintenant le Maroc est présenté dans la presse économique en des termes élogieux. Il était le 24 août dernier pour *Les échos* « sur la ligne de départ » ; le 4 novembre il faisait figure dans *Le Monde* de « nouveau dragon aux portes de l'Europe » ; et le 6 février, dans ce même journal, il est désormais un « paradis retrouvé ». A n'en pas douter, ce flot de dithyrambe témoigne d'un attrait certain de ce pays pour les capitaux étrangers.

On peut facilement en saisir les raisons. Emmanuel Pradiel, dans *Le Monde* du 16/02 1990, écrit : « Le coût de la main-d'œuvre est au Maroc de 8 à 9 fois inférieur, en moyenne, à ce qu'il est en France. Pour Bouygues, une heure d'ouvrier coûtait 120F. sur le chantier de l'Arche de la Défense, contre 8 francs sur celui de la grande mosquée de Casablanca ! Une petite main marocaine gagne environ 800 dirhams par mois (850 F.) : les asiatiques sont battus sur leur propre terrain, d'autant que la qualité de la main d'œuvre féminine soutient largement la comparaison avec celle de Taïwan ».

Par ailleurs le code des investissements est particulièrement incitatif. Il accorde aux nouveaux entrepreneurs des exonérations d'impôt, totales ou à 50% selon les secteurs. Si l'on ajoute, pour les investisseurs français, la proximité du pays, et les mesures prises dernièrement par le Roi pour accélérer les procédures administratives, on comprend l'attrait exercé par le Maroc sur les capitaux français.

Dans le même numéro du *Monde*, on apprend que les Français sont les premiers investisseurs étrangers. Selon les statistiques de la Banque de France, pour le premier trimestre 1989, la France a investi au Maroc trois fois plus qu'en Tunisie et soixante fois plus qu'en Algérie où, il est vrai, les investissements directs étranger sont quasiment inexistantes. On comprend bien l'enjeu du *Temps du Maroc* de 1990-1991.

Mais ce Paradis n'est-il pas bien illusoire ? C'est ce à quoi nous invitent à réfléchir les deux derniers numéros de *Maroc Informations* (n°41 et 42). Malgré des efforts les infrastructures sont inadaptées aux nouveaux projets. C'est vrai du réseau routier, ferroviaire, des équipements portuaires, mais plus encore des postes et communications. Les investissements publics, en effet, diminuent de plus en plus. En 1988, ils ne représentaient que 2% des sommes investies dans l'économie.

Une analyse des rapports du FMI sur le Maroc est présentée dans le n°42. On y constate que le FMI ne s'intéresse qu'aux aspects strictement financiers et techniques pour évaluer les capacités de remboursement du pays. Il ignore volontairement les difficultés économiques dans lesquelles se débattent les couches les plus démunies de la population. Il tient pour favorable au redressement économique du pays la pression que les pouvoirs publics sont encore capables d'exercer sur ces dernières. De la sorte, il se montre peu sensible, voire opposé à un progrès de la démocratie.

Mais d'un autre côté, des critiques, à peine voilées, du FMI à l'encontre du pouvoir marocain sont mises en évidence. L'organisme international dénonce :

— trop de dépenses de fonctionnement au détriment des investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures,

— l'inefficacité de la gestion des entreprises publiques,

— le manque de recettes publiques, dû notamment à l'ampleur des exonérations fiscales pour les gros exploitants agricoles et la répartition inéquitable de la charge des impôts

— une fraude fiscale importante, puisque la TVA introduite en 1986 apporte moins de recettes à l'Etat que l'ancienne taxe sur les biens et les services.

L'analyse développée dans le numéro 42 de *Maroc Informations* se termine ainsi :

« Les mesures antipopulaires et anti-croissance dictées par le FMI provoquent pour la grande masse de la population un état de misère institutionnalisée.

Elle sait que c'est elle seule qui paye les frais d'un endettement issu de crédits énormes dont elle n'a jamais bénéficié ! Vu l'ampleur de la répression généralisée et insidieuse et l'état de peur insoutenable qui règne, la résignation, après plusieurs mouvements de révolte échoués, semble s'installer. Mais jusqu'à quand ?

Les chances d'une véritable croissance, profitant à l'ensemble de la population et tendant vers une indépendance économique du Maroc, non seulement s'amenuisent, mais sont chaque fois repoussées plus loin »

# COMMUNIQUÉ DE LA VII<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'A.M.D.H.

La Commission administrative (CA) issue du second congrès de l'AMDH s'est réunie le samedi 2 juin 1990, en sa septième session depuis le second congrès de l'association. Après étude de la situation des droits de l'homme dans le pays elle a conclu sur ce qui suit.

1) Les violations des droits de l'homme persistent et se renouvellent sans relâche dans tous les domaines, et cela, malgré les déclarations officielles relatives au respect des droits de l'homme. Ces violations se manifestent en particulier en ce qui suit :

— Des centaines de détenus politiques continuent de souffrir les affres de la détention et de la séquestration depuis des périodes, qui ont, dans certains cas, excédé 19 années. De plus, la situation inhumaine dans les prisons n'a toujours pas changé, ce qui accule de nombreux détenus (et des politiques en particuliers) à recourir à de longues grèves de la faim, comme c'est le cas depuis le 9 mai dernier pour 15 détenus, des événements du 21 juin 1981, se trouvant à la prison centrale de Kénitra ; et celui de AHARRAT et JAQUHARI, qui persistent dans leur mouvement de grève entamé en 1985. Les détenus politiques et leurs familles continuent de subir l'arbitraire et les brimades. Dans ce contexte, nous décrions avec forces les insultes proférées par un Ministre dans le gouvernement, du haut de la tribune du Parlement, à l'encontre du détenu politique Abraham SERFATY, le taxant de sioniste, alors que l'ensemble des militants nationalistes de notre pays, ainsi que les responsables de l'Organisation de libération de la Palestine, témoignent du rôle de ce citoyen détenu pour ses opinions et activités politiques, dans l'appui à la lutte du peuple palestinien et dans la dénonciation du sionisme et des tentatives d'identification du judaïsme au sionisme.

— Malgré toutes les promesses et décisions prises antérieurement, la situation des détenus politiques relaxés n'a toujours pas été régularisée. Nombre parmi eux n'ont toujours pas été réintégrés dans leurs fonctions, et la situation administrative de ceux qui l'ont été, certains depuis 5 ans déjà, n'a toujours pas été régularisée.

L'ADMH considère qu'il est urgent d'apporter une solution radicale et définitive à la détention politique et à ses séquelles, par l'édiction d'un texte d'amnistie de tous les détenus politiques, toutes catégories confondues, et de tous les exilés pour raisons politiques, et par la régularisation définitive de la situation administrative et pécuniaire des détenus politiques relaxés.

— Concernant l'arbitraire et les excès de pouvoir, ce phénomène moyenâgeux persiste dans toutes les

régions du pays, en particulier dans les campagnes comme en témoignent quotidiennement les faits relatés par la presse nationale.

— Quant aux procès à caractère politique, ils sont malheureusement devenus un phénomène tout à fait usité. Les derniers en date sont ceux des étudiants, des membres de l'association *Equité et Charité*, des directeurs des journaux *Al Oustoud As Souhouri* et *At Tarik* qui ont été condamnés à de lourdes peines, simplement pour avoir critiqué des arrêtés judiciaires.

Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, la situation n'est pas moins critique que celle dans le domaine politique. Le chômage sévit même parmi les diplômés. Les conditions de vie des masses populaires se détériorent du fait de la hausse continue du coût de la vie et de la stagnation des salaires et revenus des couches déshéritées. De ce fait, le monde de la pauvreté absolue s'élargit et la dignité humaine se perd d'autant plus que les services sociaux se perdent de plus en plus, à cause des coups portés à leur gratuité et à leur qualité.

2) Vu ces conditions, la Commission administrative en appelle à toutes les forces démocratiques, toutes composantes confondues, et en particulier aux organismes humanitaires, pour l'unification de leurs actions et le renforcement de leurs activités collectives pour un réel respect des droits de l'homme dans notre pays.

La Commission administrative salue particulièrement les activités de la Commission de coordination entre notre association et la *Ligue marocaine des droits de l'homme*, dont les communiqués de la Commission de coordination sont la plus éclatante expression, et déclare la ferme intention de l'Association de tout mettre en œuvre pour le raffermissement de cette coordination.

la Commission administrative réexprime sa fierté de l'initiative nationale et démocratique authentique, cristallisée dans l'élaboration du projet de *Charte nationale des droits de l'homme* et appuie le programme de la Commission de suivi constituée par les cinq organisations signataires du projet. Elle espère que le dialogue entre les diverses composantes démocratiques aboutira à un consensus national autour de la charte, ce qui contribuera certainement au passage de notre pays à un véritable Etat de droit.

3) Concernant les relations avec les autorités dans le domaine des droits de l'homme, l'Association, qui considère que la responsabilité des autorités dans les violations de ces droits est fondamentale, continue et continuera à s'adresser à ces autorités, à tous leurs niveaux, pour exiger d'elles le respect des conventions internationales entérinées par notre pays et la signature des autres conventions en la matière. L'Association, alors qu'elle exprime sa disposition à persévérer dans le dialogue avec les autorités d'une manière qui serve les droits de l'homme dans notre pays, veille en même temps au respect de son identité en tant qu'association démocratique et indépendante de toute partie quelle qu'elle soit, des autorités, de tout parti ou courant politique ; sa référence étant la pensée universelle pour les droits de l'homme, telle que cristallisée dans les conventions internationales.

Pour ce qui est du *Conseil consultatif pour les droits de l'homme*, l'Association a reçu le 7 avril 1990 une lettre du conseiller de Sa Majesté, Mr Ahmen Réga Guédira, ayant pour objet l'invitation de l'Association à la participation à ce conseil. Après étude de la question lors de sa sixième session tenue le 5 mai dernier, la Commission administrative a confirmé la disposition de l'Association à soumettre ses avis relatifs aux droits de l'homme à toutes les parties intéressées, sans se lier à un cadre déterminé. De même, elle a considéré que l'intérêt du pays et l'amélioration de sa réputation en matière de droits de l'homme nécessitent que les associations humanitaires demeurent indépendantes de tout cadre officiel, comme c'est le cas dans tout pays civilisé. En conformité avec ces considérations, elle a décidé de continuer à œuvrer pour la défense des droits de l'homme hors de tout cadre officiel.

4) Après discussion des derniers développements relatifs à la question palestinienne, la Commission administrative condamne les violations sauvages des droits de l'homme palestinien et en tient pour responsables l'occupation sioniste et l'administration US, allié stratégique d'Israël, et son principal appui militaire, politique et économique. La Commission administrative appelle tous les membres de l'Association et l'ensemble des citoyens à prendre part aux manifestations pacifiques et légitimes organisées par certaines forces nationales pour protester contre le génocide du peuple palestinien et exprimer leur soutien à sa juste lutte, sous la direction de l'OLP, son représentant unique et légitime, pour ses droits nationaux inaliénables au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance.

Rabat, le 2 juin 1990. □

## CONGRÈS DE L'A.T.M.F.

Il a eu lieu les 2, 3, et 4 juin 1990 à Paris.

Le n° 9 de *Trait-d'union*, le bulletin fort réussi par sa présentation et son contenu, que l'ATMF publie chaque mois, contient les orientations générales, un texte sur "Les questions culturelles" et un autre sur la structuration de l'ATMF. Vous pouvez recevoir *Trait-d'union* en écrivant à ATMF, 10, rue Affre 75018 PARIS.

Voici quelques extraits significatifs des orientations de l'ATMF :

### DU SUJET AU CITOYEN ! EXTRAIT DE L'ORIENTATION GÉNÉRALE

Rappel de nos préoccupations de base :

— Revendiquer encore à la fin du deuxième millénaire le statut du citoyen, doit vouloir dire s'attaquer aux blocages et aux forces qui obstruent les sentiers qui mènent à la pleine jouissance de ce statut.

— L'immigration témoigne que la France et les pays d'origine freinent, voire s'opposent aux processus démocratiques qui œuvrent pour l'avènement du plein statut de citoyen.

— La communauté marocaine est bi-patride : elle a choisi la France pour son avenir. Elle est liée au Maroc par ses racines et l'espoir de son peuple. Génération de la décolonisation majoritairement, notre communauté est bilingue et devient de plus en plus bi-culturelle. Loin de s'en altérer, cette double identité s'enrichit de notre culture populaire : berbère et arabe.

— Les travailleurs marocains, au même titre que les autres immigrés ont contribué au développement de la France et de façon déterminante à celui de leur pays d'origine.

— Cette contribution, au sein de la classe ouvrière en France, a permis de forger dans les luttes des acquis sur le plan social et économique.

Dans ce contexte, parmi les Conventions bilatérales dépassées de fait par les nouvelles réalités de la famille marocaine celles régissant et maintenant la femme marocaine sous un régime de type féodal et la scolarité de l'enfant menacée de ghettoïsation, sont incompatibles avec leurs droits fondamentaux et constituent un obstacle gênant l'aspiration à l'égalité des droits vers une évolution harmonieuse en France.

La révision de ces actes ne peut se concevoir qu'avec la participation des intéressés et de leurs organisations syndicales et associations démocratiques.

— Aujourd'hui, plus que jamais, le mythe du retour semble définitivement cassé par l'ordre économique et la violation des droits de l'homme élémentaires dans notre pays.

— Ceci explique le retour vers la France des travailleurs victimes de l'escroquerie "d'aide au re-

tour", explique les "Barques people" de Gibraltar, explique l'installation en France des intellectuels, chercheurs, artistes, cadres supérieurs et commerçants marocains.

— Ceci constitue les contours et caractéristiques d'une communauté désormais complète dont la visibilité sociale, en mouvement, devient une réalité.

— La démarche actuelle, diffuse ou consciente de la communauté marocaine, consiste à défendre ses acquis et de poursuivre le processus de lutte pour la conquête des droits politiques et à leur tête le droit de vote.

— Les phénomènes de rejet exprimés en France à l'égard de l'Islam sont une nouvelle forme d'exclusion ayant pour seul effet le renforcement des intégrismes et la montée du racisme.

— Le mouvement associatif issu de l'immigration doit désormais prendre en compte l'irruption de ce phénomène et agir sur ces mécanismes culturels par les moyens d'une conception moderne et ouverte de la laïcité.

— Par rapport à notre pays, les préoccupations les plus fortes demeurent les sévices de l'arbitraire et de l'injustice, l'inexistence ou la violation des droits de l'homme, l'impasse des choix économiques et la désagrégation du tissu social qui en résulte

— Enfin, l'immigration marocaine attend avec impatience le rétablissement de la paix au Maghreb et partage l'aspiration de ses peuples à sa construction véritable.

— Devant les injustices et incohérences inacceptables qui excluent les "non-communautaires" de la construction européenne, la communauté marocaine continuera de dénoncer l'humiliation des visas et l'injustifiable fixation au sol.

— Enfin, à travers sa dynamique et ses traditions de lutte aujourd'hui clairement établies, notre communauté reste fidèle au combat des peuples palestiniens et libanais et solidaire avec les luttes des peuples à travers le monde pour la démocratie.

## L'ATMF ET LA POLITIQUE

### 1) les politiques de l'exclusion

L'extrême droite : un danger de mort

— En l'absence d'une stratégie politique antiraciste authentique, prenant le contre-pied de l'idéologie fasciste, c'est le Front national qui mène le jeu politique en France en poussant la logique de l'assimilation absolue jusqu'au bout de son horreur : "sois moi-même ou je te tue".

— Enfantee par l'idéologie nazie, la politique du pire et la logique sécuritaire nourrie par le fantasme du bouc-émissaire, l'extrême droite tue et menace la vie des enfants et des jeunes issus de l'immigration au quotidien.

C'est pourquoi l'ATMF doit avoir comme préoccupation permanente la redynamisation des valeurs de la solidarité en vue d'aider l'immigration à s'organiser autour de trois axes prioritaires dans le combat antiraciste :

— La mobilisation de nos forces sur le plan des localités, cités, quartiers, établissements scolaires... en vue d'aider les jeunes à créer les conditions de prévention des actes de violence raciste.

— La coordination des solidarités morales, intellectuelles artistiques, associatives avec les familles des victimes et remplissant une fonction de Haute Autorité contre le racisme.

— L'intervention de l'Etat, des parlementaires, des partis politiques antiracistes afin de prendre en compte dans l'immédiat la motion déposée auprès du Ministre de la Justice le 13/04/90.

### 2) La droite : entre le discours "humaniste" et les pratiques d'exclusion.

... La pratique politique de la droite française demeure dans la logique antiimmigrée et rejoint sur l'essentiel la logique de l'exclusion même si elle prétend s'en distinguer par le discours "humanitaire"

— La prévision de telles probabilités exige de nous un positionnement politique :

\* En précisant les intérêts et objectifs de notre communauté dans le sens de nouvelles conquêtes ;

\* en mobilisant nos forces sur des campagnes politiques telles que le droit de vote, le rôle d'interlocuteurs représentatifs,...

\* en exerçant les droits politiques découlant de l'acquisition de la naturalisation : rôle des élus d'origine marocaine, les jeunes normalement de nationalité française ;

\* en redéfinissant sur la base de nos préoccupations le contenu et le rapport avec nos partenaires traditionnels.

— Ceci exige de notre association la définition de sa politique propre, et de ses alliances — dans l'indépendance des spécificités — avec les forces politiques progressistes en France.

### 3) Les politiques du gouvernement actuel : des ambiguïtés et... des acquis.

L'Etat de droit : Un atout ?

L'ATMF ne confond pas et est contre la confusion simpliste "droite gauche, c'est pareil". Une telle caricature flatte la démagogie et va dans le sens de l'apolitisme démobilisateur, d'autant que les forces collectives progressistes ne sont pas encore en mesure de transformer la réalité sociale des populations exclues des droits réels ou formels. C'est au sein de ses populations marginalisées que la communauté marocaine vit majoritairement. Souvent taxée de "défendre les

causes perdues", l'ATMF continue de refuser les sentiers battus, les choix de facilité, d'autant que nous n'avons pas perdu les licenciés du groupe PSA, ni les mineurs du Pas-de-Calais ou du bassin sidérurgique lorrain, au contraire. L'ancrage dans les cités et les écoles est la continuité de cette expérience qui fait que nos voisins d'escaliers sont nos alliés de demain, malgré les difficultés quotidiennes qui trouvent leurs causes ailleurs ou tout au moins pas seulement dans nos différences culturelles.

C'est pourquoi l'ATMF continue de croire aux traditions positives, aux luttes, aux acquis progressistes du mouvement ouvrier et du peuple français...

L'ATMF se joint à la voix des forces vives de ce pays afin de poser la satisfaction des exigences suivantes, que le bon sens et la logique imposent dans un Etat de droit.

— Mobiliser tous les moyens de lutte contre le racisme et rendre une justice exemplaire contre les auteurs de ces crimes ;

— accorder le droit de vote aux résidents étrangers et considérer ce droit comme l'un des leviers privilégiés de la lutte contre les inégalités ;

— supprimer l'humiliation des visas et œuvrer pour la libre circulation et installation sans distinction entre résidents en Europe ;

— remettre en cause la Convention bilatérale avec les Etats des pays d'origine compte tenu de leur nature réactionnaire et féodale pour ce qui est des droits de la femme marocaine (à ce titre nous enregistrons positivement la déclaration du Premier Ministre concernant le projet de modification du statut et celui des langues d'origine à l'école) ;

— dénoncer la violation des droits de l'homme au Maroc et soutenir clairement le combat démocratique du peuple marocain.

#### 4) Notre pays : la situation de non droit

— Alors que la liberté devient une donnée incontournable dans les pays de l'Est ;

— alors que l'Apartheid libère les prisonniers politiques sous la poussée du peuple Sud africain, soutenu par la solidarité internationale ;

— alors que le respect des droits de l'homme devient une exigence urgente vis-à-vis des Etats qui les bafouent ;

— Notre peuple subit encore les effets de politiques similaires, malgré les condamnations internationales, malgré sa volonté de changement, noyée dans le sang à chaque fois qu'elle s'est exprimée.

— c'est pourquoi notre association continuera d'apporter sa contribution spécifique et inconditionnelle au combat démocratique de notre peuple. Développant cette tradition de solidarité organique, (la dénonciation du racket de la mosquée de Casablanca, la campagne de soutien à la grève de Djerrada), la rencontre sur les terrains de luttes avec les organisa-

tions militantes de notre pays doit permettre le passage à un niveau supérieur de structuration de nos actions communes en renforçant les ponts :

— avec la CDT sur la base des points d'accord définis lors de notre rencontre à Paris le 31/10/89

— avec les associations des droits de l'homme au Maroc signataires de la Charte du 8 février 90 ;

— au sein du CADIME afin de construire — avec les associations démocratiques marocaines en Europe — une stratégie d'action plus ambitieuse à l'adresse de la Commission de droits de l'homme du Parlement européen d'une part, et à l'adresse de la communauté marocaine d'autre part.

#### La citoyenneté : une voie alternative

Pour nous la citoyenneté ne doit pas s'arrêter aux déclarations incantatoires. Ce n'est pas un lendemain qui chante, c'est surtout une pratique sur le plan local et politique menée de façon simultanée...

#### Le logement

Face aux constats suivants :

— la pénurie du logement social, en particulier

— les pratiques d'exclusion et de quotas non-dits ou déclarés ;

— les politiques de ghettos, de bidonvilles, de cités de transit... ;

— la réalité de l'insalubrité, exigüité, entravant l'équilibre familial et la scolarité de l'enfant ;

— aux freins sur le regroupement familial ;

L'ATMF doit d'abord mettre à jour son information dans ce domaine en utilisant, les rapports et leurs propositions, les institutions et leurs politiques, pour agir collectivement :

— Dans les quartiers, pour recenser et organiser les mal logés et les demandeurs de logements en vue de faire valoir leurs besoins ;

— dans les cités avec les habitants et leurs structures collectives (amicales des locataires...) ;

— pour mieux préparer la mobilisation et mener des actions avec les concernés ;

— pour mieux bâtir des propositions et élaborer les moyens existants et potentiels à leur réalisation.

#### L'école

— L'École doit être considérée par nous comme la revendication populaire privilégiée de notre communauté ; qui vit le succès ou l'échec de ses enfants à l'école, comme une guérison ou une réouverture des cicatrices de son histoire.

— Rappelons aussi que les choix d'installations en France opérés par notre communauté font qu'il y a aujourd'hui 160 000 enfants marocains à l'école primaire, et qu'ils sont les plus nombreux à s'inscrire au cours d'arabe.

— Si nous considérons que l'école doit être l'épine dorsale de notre travail, l'enfant et sa famille doivent être considérés comme nerf vital de celui-ci.

— Ainsi, il ne suffira plus de les associer mais de les responsabiliser pour réfléchir, décider et agir,

collectivement et solidairement avec toutes les populations auxquelles l'école pose problème.

#### Le droit au travail et à la formation

... le réinvestissement de l'entreprise, la redynamisation de nos rapports avec les syndicats, la valorisation du rôle des syndicalistes marocains d'une part et d'autre part le tissage de liens avec les acteurs sociaux, associatifs et institutionnels combattant la précarité de l'emploi, même par des solutions intermédiaires, dont il faut répertorier les expériences et les propositions (telles que les associations intermédiaires, les Missions locales, les organismes prestataires de services, les expériences en cours d'anciens syndicalistes...etc).

— Ceci exige de nous une transformation de nos attitudes et de nos comportements capables de mettre en selles de nouvelles stratégies, déjouant les pièges de l'assistanat ; mettant en œuvre et favorisant l'initiative et l'expérience individuelle ou collective qui décide de sortir du "tunnel", de sortir de "la mort sociale".

— Ceci exige de nous une refonte complète de notre conception et de notre pratique de la permanence sociale et juridique.

— cette nouvelle stratégie doit avoir des exigences et une démarche d'interpellation et de harcellement des pouvoirs publics et économiques :

a) en dénonçant la discrimination patronale à l'embauche ;

b) en imposant le recrutement des marocains naturalisés et les jeunes de nationalité française dans l'administration ;

c) en s'associant aux forces agissantes pour l'amélioration des systèmes, organismes, finalités et délais de la formation.

— Cibler notre intervention sur le plan local, départemental, régional et national, sera une garantie à sa cohésion et son efficacité.

#### La participation à la vie locale

— cette participation ne doit pas être pour nous une formule publicitaire, vide de contenu.

— Nous devons la prendre au mot, afin de lui donner un contenu et un sens ; nous devons occuper localement l'espace social, politique et culturel.

— Parce que c'est là où les discours de l'assimilation, l'intégration, la décentralisation se heurtent et échouent.

— c'est de là que l'ATMF part pour agir

a) sur le plan social en participant aux luttes, notamment ouvrière, sur le logement, l'emploi, l'école...

b) sur le plan politique en suivant et en participant à la vie politique par le biais du conseil municipal et des élus ;

en s'intéressant aux programmes politiques des partis,

c) sur le plan culturel en participant de façon

véritable et entière à la vie culturelle de la ville, à la promotion de ses activités et associations de loisirs et sportives, à la construction et à la consolidation des liens d'amitié et de solidarité avec les populations qui partagent notre quotidien.

— L'ATMF est capable aujourd'hui de jouer un rôle vivant, d'initiative, de mobilisation et de proposition. Trop habitués à gérer la misère, pour le grand bonheur de nos adversaires, nous devons apprendre aussi à gérer nos acquis et nos succès.— C'est pourquoi l'ATMF doit animer la revendication du droit de vote au niveau local de façon offensive. Les conseils consultatifs ne sauraient être un palliatif au droit de vote et encore moins à le remplacer. C'est justement pour cette raison que chaque espace et moyen doit servir à l'obtention de ce droit.

#### La citoyenneté : une pratique politique globale

— L'intervention citoyenne de l'ATMF au niveau local, départemental, régional doit être portée au plus haut niveau.

— L'ATMF doit porter l'ambition de son action au niveau de l'Etat lui-même.

— Pour garantir le suivi de ses revendications, pour contribuer aux déblocages des verrous rencontrés dans notre pratique quotidienne.

— pour contribuer à imposer le respect de la dignité de notre communauté.

— Pour cela, l'ATMF doit repérer les instances, notamment ministérielles, compétentes et assurer l'efficacité de sa démarche et de son action.

— Le lien avec notre communauté, nos partenaires, le réflexe du rapport de force, doivent assurer et compléter notre comportement militant et son caractère conséquent.

#### La citoyenneté est une pratique exigeante.

Question essentielle ; l'ATMF peut-elle conduire une telle conception du travail associatif ? Oui, elle en a les moyens, le premier est de former ses cadres et ses militants, dont le dévouement, la conscience et les savoirs faire sont mûrs et évidents.

Cette partie nécessite qu'elle soit fondée sur des bilans des sections parce qu'elle doit transformer notre pratique elle-même.

"Quand on réfléchit aux choses, on finit par les comprendre"

*James Joyce*

"Il nous faut une culture qui travaille les problèmes"

*Samad, mineur marocain.*



## **S.O.S.-TORTURE**

L'adhésion des Comités à l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT. SOS - torture) les engage à signaler dans le bulletin, des cas de violences et de tortures dans d'autres pays que le Maroc pour lesquels l'OMCT demande des interventions d'urgence. Dorénavant, une rubrique sera consacrée à cet effet.

Voici l'un des cas dont nous venons d'être saisis.

Au Brésil, José RAINHA junior, membre du Comité directeur du mouvement des travailleurs paysans (M.S.T.) a été arrêté le 29 juin 1990 à 14h dans l'Etat Maranhão. Il avait déjà été victime d'un attentat à la

vie, de menaces et de persécutions. Il est en très grand danger.

Prière d'écrire aux autorités brésiliennes en leur demandant d'assurer le respect de la vie et de l'intégrité physique et psychologique de José REINHA junior.

Adresse: Son Excellence Fernando COLLOR DE MELLO,  
Presidente de la Republica  
Palacio do Planalto  
Brazilia  
DF Brésil  
CEP 70160

## **TIZI-RANDONNEE**

*Avec le soutien de leurs amis et du C.C.F.D. (Comité catholique contre la faim et pour le développement), deux anciens détenus de Kénitra —El Rhazi GORTAT et Brahim MOUIS— ont réussi à créer une agence de voyages TIZI-RANDONNEE (Madi, 12 rue TINDOUF, Rabat. Tél (07) 223 41)*

*Avec joie et en leur souhaitant plein succès, nous leur offrons cette page de publicité et l'assurance que tous les lecteurs de Maroc Répression diffuseront l'information et... leur adresse !*

### **TIZI-RANDONNEE**

#### **➤ MOYENS**

- Une structure d'accueil et d'hébergement couvrant les trois grands axes du pays : Rif, Atlas et Sud.
- Une équipe d'accompagnateurs prête à faire partager des moments inoubliables dans un pays chaleureux.
- L'expérience acquise au cours de nombreuses randonnées et circuits effectués sur l'ensemble du pays.
- la collaboration de plusieurs associations et organisations de tourisme à l'étranger.
- Des prix raisonnables pour permettre à chacun de voyager autrement.

#### **➤ TIZI-RANDONNEE VOUS PROPOSE**

- Des randonnées
  - Découvrir à pieds de hautes vallées, de prestigieux cols, de vastes palmeraies et des dunes sahariennes.
  - Hébergement chez l'habitant.
  - Comprendre le mode de vie des populations berbères.
- Des tournées
  - Découverte de sites touristiques.
  - Séjours dans des villages hors des sentiers battus.
  - Partager les repas et les délices de la vie marocaine avec des familles.
- Des circuits ouverts
  - Toute proposition de circuits permettant de mieux appréhender les différentes dimensions sociales et culturelles du pays.
  - Toute forme de voyage organisés par vous même.



#### **➤ UNE NOUVELLE MANIERE DE VOYAGER**

- TIZI-Randonnée
  - Un nouveau modèle de voyage et de communication entre différentes nationalités.
  - Par des rencontres avec l'autre, un contact direct et plus profond.
  - Pour un enrichissement mutuel basé sur les traditions et le quotidien des populations.
- TIZI-Randonnée
  - Initiative de Marocains et d'Européens
  - Pour établir une nouvelle conception du tourisme, par un contact respectueux.
  - Pour donner la joie de vivre de moments inoubliables dans un pays chaleureux

### ➤ Basri, observateur au groupe de TREVI

Le groupe de TREVI qui étudie, à l'échelle des douze de la CEE, l'élargissement des accord de Schengen, réunit les Ministres de l'Intérieur, de la justice, les hauts fonctionnaires de police de la communauté. Driss Basri, le Ministre marocain de l'Intérieur, y représente en tant qu'observateur et conseiller, le Maghreb... Etonnant de penser que le responsable de la répression au Maroc contribue à nous façonner l'Europe de demain, en tout cas en ce qui concerne les immigrés !

### ➤ Abderrahim BERRADA

**n'a toujours pas de passeport.**

On sait que le gouvernement marocain avait promis de donner le droit au passeport à tout Marocain et de réduire à un mois les délais d'obtention. Cela fait maintenant plus d'un an que notre camarade BERRADA attend le sien.

### ➤ 3ème congrès de l'ATMF

Le comité de Paris a assisté, les 2,3 et 4 juin, au 3ème congrès de l'ATMF auquel le message de l'ensemble des comités a été remis.

### PUBLICATIONS.

➤ Chez Gallimard, sortira le 15 septembre prochain un livre de Gilles Perrault, intitulé *Notre ami le Roi*.

➤ L'ASDOHM vient de publier son rapport annuel sur les atteintes aux droits de l'homme au Maroc. Il est dédié à Saâdia Douraidi. On y trouvera 71 pages de textes denses, bien présentés, qu'il est utile d'avoir, même pour ceux qui sont au courant des atteintes aux

droits de l'homme au Maroc. S'adresser 269 bis, rue du Faubourg Saint Antoine, 75011 PARIS.

➤ *BABEL*, bulletin du CEDETIM (numéro hors série) publie les actes du colloque *Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb* qui, à l'initiative du CEDETIM, de la Ligue française des Droits de l'homme et de la Ligue Internationale pour le Droit et la Libération des Peuples, a rassemblé le 18 mars 1989 au Sénat plus de 200 personnes. Le lecteur y trouvera l'intervention intégrale d'Abderrahim BERRADA, qui nous était parvenue par cassette. Prix de vente 45F port compris. S'adresser au comité de Paris.

➤ Nous avons retrouvé quelques exemplaires en arabe de la BD de Rahal *Dans les entrailles de ma patrie*. En vente au comité de Paris.

### VIE DES COMITÉS

➤ Le comité de Paris a participé à des émissions de radio et à deux réunions qui se sont tenus à Toulouse et au Mans. (cf. p.11)

➤ Le comité de Paris est présent à toutes les réunions sur *Le temps des droits de l'homme au Maroc* qui ont lieu au siège de la Ligue des Droits de l'Homme

### RECTIFICATIF

Dans le numéro de février mars de maroc Répression, une erreur s'est glissée : Aïcha PATUROT n'est pas présidente de l'A.T.M.F., le président de l'A.T.M.F. est Mohamed OUCHEKRADI.

## COURRIER DES LECTEURS.

M. Didier Porthault nous a communiqué cette lettre adressée au journal *La Croix*

Le 24 mai 1990

Au Journal *La Croix*

Suite à votre article du 18 mai dernier, à propos de la création du conseil consultatif des Droits de l'homme au Maroc, je tiens à vous faire part de cet autre article paru le 11 mai, dans le *Matin du Sahara*. Cela afin de mieux faire comprendre à vos lecteurs le sens que donne Sa Majesté Hassan II aux termes de "prisonniers politiques" et "Droits de l'homme".

Je cite sa majesté : « Si un jour nous apprenons ou lisons qu'un Marocain a dit que telle région ne fait pas partie du territoire marocain, il ne pourrait s'agir à mon sens que d'un renégat, un hors-la-loi qui ne pourra être considéré comme un prisonnier politique. (...) Celui qui par une affiche ou un discours, appelle à un régime autre que le régime de monarchie constitutionnelle, je ne pense pas qu'il a entrepris une action politique mais a plutôt commis un acte subversif qui va à l'encontre de la volonté du peuple et de la constitution. (...) Je crois que la conscience de ce conseil consultatif sera tranquille à partir du moment où il considère que les trois valeurs sacrées de ce pays sont : Dieu, la Patrie, le Roi. Dès lors, personne ne peut dire qu'il y a des prisonniers politiques. ».

Chacun pourra s'étonner de ce que la démocratie marocaine ressemble si peu à l'idée démocra-

tique française. Mais il ne s'agit pas ici de différence culturelle. Hassan II nous livre lui-même les arguments permettant de le contredire : le régime marocain est bien un régime totalitaire, où penser autrement que le roi équivaut à commettre un crime passible de trente années de prison (pour ceux qui "ont la chance" d'être jugés, les autres ayant disparu comme par enchantement...).

Alors, que faut-il penser du pluralisme marocain et de ce conseil consultatif ? La réponse est claire. Elle nous est donnée par ces quelques centaines de prisonniers que le Roi refuse de qualifier de "politique" et qui n'ont jamais utilisé la violence, ni d'autres armes que les mots.

L'histoire nous a montré que chaque système répressif repose sur le principe du secret et de l'interdit et a besoin, pour exister, de l'ignorance des autres pays et gouvernements. Mais l'ignorance ne peut être de mise quant au système répressif marocain. Violation des droits de l'homme en Roumanie ou au Maroc, pour les dénoncer et les condamner, il ne peut y avoir deux poids et deux mesures.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le *Comité de Lutte contre la répression au Maroc* au 14 rue Nanteuil, 75015 PARIS.

Didier Porthault.

## Forum civique européen

29 juillet au 12 août 1990, Coopérative européenne  
Longo Maï, Limans, Alpes de haute Provence, France.

### *Premiers participants annoncés*

**RDA** : Brigitte et Jörn BURMEISTER, écrivain, Neues Forum, et une trentaine de personne qui s'intéressent aux coopératives et qui sont engagées pour les droits de l'homme.

**ROUMANIE** : Dix étudiants de différentes universités roumaines, cinq membres d'un petit parti indépendant roumain.

**YOUGOSLAVIE** : Sladjana PRICA, diplomate (question droits de l'homme), Milo PERTOVIC, organisation des combattants anti-fascistes de Yougoslavie.

**URSS** : Alexandre IGNATOV, journaliste à Novosti; Sergueï KOUCHNEREV, Journaliste à la Komsomolskaya Pravda; Dimitri SABOV, journaliste à la Komsomolskaya Pravda.

**PORTUGAL** : Otelo de CARVALHO

**SUD** : Nestor BIDADANURE, mouvement de libération Afrique, Burundi; Djamal ALLAM, chanteur, Algérie; Nacer KETTANE, Intermed Assistance; Sedik DIOP, professeur, Sénégal; Mamadou DIOUK, Forum Panafricain pour la démocratie; Lorfallah SOLIMAN, journaliste, écrivain, Egypte; René GUIART, Kanaky.

**BELGIQUE** : Lode VAN OTRIVE, membre du Parlement Européen; Serge UTGE-ROYO, chanteur

**FRANCE** : Paul BALTA, journaliste, écrivain; Philippe BAUCHARD, économiste; Christian de BRIE, Le Monde Diplomatique; Pierre-Félix BURROLLET, géologue; Roger CANAC, poète, directeur de l'Ecole de Montagne; Jean CARDONNEL, dominicain; Félix DAMETTE, géographe; Jean-Pierre FAYE, philosophe; Michel FIANT, AREV; Frank FINKELMEYER, urbaniste; Frédéric GILBERT, journaliste; Thomas HARLAN, cinéaste; Pascal KROPP, journaliste; Pierre PEAN, journaliste; Ernest PIGNON-ERNEST, peintre; Bernard RAVENEL, rapports Nord-Sud; Christian ROULETTE, avocat, journaliste; SINE, dessinateur; Samuel THIRION, ingénieur agronome...

**RFA** : Lothar BAIER, écrivain.

### PROGRAMME PROVISOIRE :

30 juillet : l'Union du Maghreb arabe, avec Paul Balta et Djamal Allam, Nacer Kettane, etc...

Soirée avec Djamal Allam à 21 heures.

4 août, fête avec les "Colombaïoni" (clowns italiens), suivi d'un bal

7 août : "A la prochaine", pièce de théâtre sur la Révolution française de Luc Willette.

11 août : Soirée avec Utge-Royo, chanteur franco-catalan.

Le programme complet et les inscriptions attendues seront publiés le 20 juillet.

*Comité d'initiative 89-93, Longo Maï, BP 412, F-04300 Forcalquier. Tél 92 76 05 98*

La prochaine coordination aura lieu les 29 et 30 septembre 1990.

Ce numéro a été tiré en 500 exemplaire le 16 juillet 1990.

La prochaine réunion du comité de rédaction se tiendra le 1/09/90 à Paris.

# Maroc

## Répression

---

Rédaction : Comité de Paris 14 rue Nanteuil  
75015 Paris

Téléphones : 45 32 01 89 numéro direct et répondeur.  
45 31 43 38 accueil.  
45 31 64 37 Télécopieur.

**C**réés en 1972, à la demande de militants marocains, les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc existent en Belgique, en France, aux Pays-Bas, avec des correspondants dans plusieurs pays (Etats-Unis, Espagne, République Fédérale Allemande, Grande-Bretagne, Suisse...)

Leur rôle :

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Dans la mesure où vous disposeriez d'information sur la répression au Maroc nous vous prions de les communiquer au Comité de Paris. Après des recoupements garantissant leur authenticité, les informations seront transmises à la presse, reprises dans le bulletin, rassemblées dans des dossiers qui sont envoyés aux organisations internationales (ONU, Croix Rouge, Parlement Européen, etc.) aux ONG (Amnesty International, Association Internationale des Juristes Démocrates, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, etc.) et à nos gouvernements.

Au (1) 45 32 01 89, un répondeur automatique vous donne ces différentes informations sur le Maroc.

Sur Minitel, vous pouvez également appeler 36 15 ALTER puis ALTER MAGAZINE et REPRES-  
SION AU MAROC;

ASSOCIATION DE SOUTIEN  
AUX  
COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

**PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS**  
**14, rue Nanteuil - 75015 PARIS**

**Historique**

- ◆ **CASABLANCA** : Soulèvement populaire, juin 1981 (récit des événements et présentation des problèmes de la ville) 8 F
- ◆ **BEN BARKA** : 20 ans après (débat du colloque du 26 octobre 1985 - APADAM-CLCRM) Arcantère. 50 F
- ◆ **France-Maroc** : continuité ou changement ? (Actes du Colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM) 50 F
- ◆ **RENCONTRE AVEC LE MAROC**, Claude ARIAM, Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro 80 F
- ◆ **LES DISPARUS MILITAIRES DE TAZMAMART** (dossier CLCRM) 15 F

**Actualité**

- ◆ Dépliant qui rappelle l'état de la répression au Maroc; mise à jour en novembre 1989, les 10 exemplaires 5 F
- ◆ **Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-slavery Society en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis (1979) 5 F
- ◆ **Les disparus au Maroc** (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages - 1982) 10 F
- ◆ **Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants - H. BEN MALEK** (supplément au N° 82-83 de Maroc Répression) 10 F
- ◆ **Maroc : le Soleil s'arrête aux portes des prisons**, édité par le Centre d'Information Inter-peuples et le Comité de Grenoble 40 F
- ◆ **Hors du Maroc jobertien** - Idrissi KAITOUNI 15 F
- ◆ **Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- ◆ **Livre blanc sur les enfants Oufkir** (Cabinet B. Dartevelle et G. Kiejman) 20 F
- ◆ **BABEL— Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb.** 45 F
- ◆ **RAHAL— Dans les entrailles de ma patrie.** 25 F

**Art et poésie**

- ◆ Affiche 10 F
- ◆ **Ils ont écrit...Liberté. Droits de l'Homme et regards d'enfants.** Ed. ATMF 50F
- ◆ **Plus de 1001 nuits** : édition bilingue (en allemand et en français) de poèmes et de dessins de prisonniers de Kénitra, réalisée par le groupe Amnesty International Tubingen (1982) 10 F
- ◆ **Poèmes, lettres, écrits de prison - Saïda Menebhi.** Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier/février 1977) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca (1978, réédité en 1982). 10 F
- ◆ **Sous le bâillon, le poème - A. Laabi,** l'Harmattan 85 F
- ◆ **La parole confisquée,** textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- ◆ **Es-Srir- Conte pour enfants - Jacqueline Maitte-Lobbe** 30 F
- ◆ **Journal** (recueil de poèmes) **Hamid Benzekri** 40 F
- ◆ **Le passé au présent - Hamid Bensekri** (un nouvel écrit avec des calligraphies de MESSAOUDI) vendu au profit de l'ASDHOM 40F.

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de  
 l'Association de Soutien aux CLCRM, CCP 13 840 27 H PARIS*